

MAISON FRATERNITÉ

31 MARS 2020

MAISON FRATERNITÉ

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
États financiers	
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Information financière supplémentaire	
Détail des produits et des charges – Fonds de fonctionnement (non audité)	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Maison Fraternité

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Maison Fraternité, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Les états financiers ont été préparés par la direction pour satisfaire aux exigences en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Maison Fraternité au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux exigences en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Maison Fraternité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation et à la diffusion

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs à la note complémentaire 3, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre à Maison Fraternité de se conformer aux exigences en matière d'information financière prévues dans l'entente avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. En conséquence, il est possible que ces états financiers ne puissent se prêter à un autre usage. Notre rapport est destiné uniquement aux administrateurs de l'organisme, au ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, au Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (RLISS de Champlain) ainsi qu'au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) et ne devrait pas être distribué ni utilisé par d'autres parties.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations financières aux pages 16 et 17, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à
Independent firm affiliated to



En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux exigences en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Maison Fraternité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Maison Fraternité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Maison Fraternité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

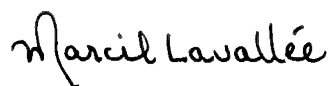
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Maison Fraternité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Maison Fraternité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Maison Fraternité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, les méthodes comptables décrites à la note complémentaire 3 ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 8 mai 2020

MAISON FRATERNITÉ

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

4

	Fonds de fonctionnement	Fonds de réserve de capital et éventualités	Fonds de réserve de remplacement	2020 Total	2019 Total
PRODUITS					
Subventions et contributions					
- RLISS de Champlain	2 952 107 \$	- \$	- \$	2 952 107 \$	2 868 512 \$
- Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario	203 278	-	-	203 278	206 497
- Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse	64 581	-	-	64 581	85 125
- Centraide	33 980	-	-	33 980	33 980
- Ontario au travail	19 195	-	-	19 195	30 000
Conseils scolaires	226 928	-	-	226 928	316 187
Location	37 238	-	-	37 238	22 927
Amortissement des subventions reportées – immobilisations	60 132	-	-	60 132	63 298
Contribution du Fonds de fonctionnement	-	-	6 976	6 976	6 976
Dons	-	29 400	-	29 400	9 462
Intérêts et autres	17 410	16 394	4 509	38 313	54 218
	3 614 849	45 794	11 485	3 672 128	3 697 182
CHARGES					
Salaires et avantages sociaux	2 722 808	-	-	2 722 808	2 757 650
Nourriture	128 952	-	-	128 952	125 782
Entretien, réparations et alarmes	93 581	-	-	93 581	109 587
Électricité, chauffage et eau	54 188	-	-	54 188	55 376
Télécommunications	27 961	-	-	27 961	40 452
Fournitures de bureau et équipement informatique	117 390	-	-	117 390	74 005
Allocations aux résidents, médicaments et besoins personnels	27 298	-	-	27 298	35 769
Promotion et cotisations	34 909	-	-	34 909	41 699
Formation du personnel	22 444	-	-	22 444	23 375
Assurances	31 635	-	-	31 635	26 761
Ateliers	13 829	-	-	13 829	16 833
Déplacements des employés	30 664	-	-	30 664	25 586
Impôts fonciers	15 696	-	-	15 696	13 679
Honoraires professionnels	121 712	-	-	121 712	124 741
Intérêts sur la dette à long terme	3 963	-	-	3 963	4 631
Amortissement des immobilisations					
- financées par hypothèque	65 491	-	-	65 491	64 824
- financées par l'organisme	74 052	-	-	74 052	78 178
Contribution au Fonds de réserve de remplacement	6 976	-	-	6 976	6 976
	3 593 549	-	-	3 593 549	3 625 904
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	21 300 \$	45 794 \$	11 485 \$	78 579 \$	71 278 \$

MAISON FRATERNITÉ

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

5

	Fonds de fonctionnement		Fonds de réserve de capital et éventualités	Fonds de réserve de remplacement	2020 Total	2019 Total
	Non affecté	Investis en immobilisations				
SOLDE AU DÉBUT	(35 922) \$	711 200 \$	539 007 \$	186 186 \$	1 400 471 \$	1 329 193 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	100 711	(79 411)	45 794	11 485	78 579	71 278
Investissement en immobilisations	(576 889)	576 889	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN	(512 100) \$	1 208 678 \$	584 801 \$	197 671 \$	1 479 050 \$	1 400 471 \$

MAISON FRATERNITÉ

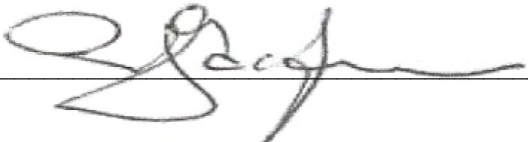
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2020

6

	Fonds de fonctionnement	Fonds de réserve de capital et éventualités	Fonds de réserve de remplacement	2020 Total	2019 Total
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	118 807 \$	- \$	149 415 \$	268 222 \$	768 092 \$
Débiteurs (note 4)	30 242	-	-	30 242	29 327
Dépôt à terme, 2,65 %, échéant en mai 2020	-	600 000	-	600 000	-
Intérêts à recevoir	-	13 464	-	13 464	10 415
Tranche échéant à moins d'un an de la subvention à recevoir – Centraide Ottawa (note 5)	30 000	-	-	30 000	30 000
Frais payés d'avance	31 797	-	-	31 797	28 425
Avances interfonds, sans intérêt	(19 593)	(28 663)	48 256	-	-
	191 253	584 801	197 671	973 725	866 259
DÉPÔT À TERME	-	-	-	-	600 000
SUBVENTION À RECEVOIR – CENTRAIDE OTTAWA (note 5)	-	-	-	-	30 000
IMMOBILISATIONS (note 6)	2 696 556	-	-	2 696 556	2 324 701
	2 696 556	-	-	2 696 556	2 954 701
	2 887 809 \$	584 801 \$	197 671 \$	3 670 281 \$	3 820 960 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 , administrateur

 , administrateur

MAISON FRATERNITÉ

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2020

7

	Fonds de fonctionnement	Fonds de réserve de capital et éventualités	Fonds de réserve de remplacement	2020 Total	2019 Total
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Prêt à demande, sans intérêt	499 183 \$	- \$	- \$	499 183 \$	499 183 \$
Créiteurs et frais courus	142 396	-	-	142 396	225 027
Produits reportés	61 774	-	-	61 774	82 778
Partie courante de la dette à long terme (note 7)	38 519	-	-	38 519	65 491
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice (note 7)	306 854	-	-	306 854	
	1 048 726	-	-	1 048 726	872 479
DETTE À LONG TERME (note 7)	-	-	-	-	345 373
SUBVENTIONS REPORTÉES – IMMOBILISATIONS (note 8)	1 142 505	-	-	1 142 505	1 202 637
	1 142 505	-	-	1 142 505	1 548 010
	2 191 231	-	-	2 191 231	2 420 489
SOLDES DE FONDS					
Non affecté	(512 100)	-	-	(512 100)	(35 922)
Affectations internes					
- Investis en immobilisations	1 208 678	-	-	1 208 678	711 200
- Fonds de réserve de capital et éventualités	-	584 801	-	584 801	539 007
Affectations externes					
- Fonds de réserve de remplacement	-	-	197 671	197 671	186 186
	696 578	584 801	197 671	1 479 050	1 400 471
	2 887 809 \$	584 801 \$	197 671 \$	3 670 281 \$	3 820 960 \$

MAISON FRATERNITÉ
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

8

	2020	2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	78 579 \$	71 278 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	139 543	143 002
Amortissement des subventions reportées – immobilisations	(60 132)	(63 298)
	157 990	150 982
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	(110 971)	44 676
	47 019	195 658
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de la subvention – Centraide Ottawa	30 000	30 000
Acquisition d'immobilisations	(511 398)	-
	(481 398)	30 000
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(65 491)	(64 824)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(499 870)	160 834
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	768 092	607 258
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	268 222 \$	768 092 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, une corporation privée sans capital-actions constituée en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, opère un centre de traitements intensifs et offre des services de réadaptation pour toxicomanes. Maison Fraternité est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

2. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Le 1 avril 2020, Maison Fraternité a procédé à une intégration volontaire avec le Centre Psychosocial. Le nouvel organisme changera de nom au « Centre d'Appui et de Prévention ». La direction du Centre Psychosocial prendra en charge les activités de Maison Fraternité. Tout montant relatif à l'exercice audité mais qui survient après la date de fin d'exercice sera pris en charge par le Centre Psychosocial.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis selon les principales méthodes comptables décrites ci-dessous, pour satisfaire aux exigences en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. Certaines des méthodes comptables utilisées aux fins de l'établissement de ces états financiers s'écartent des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), tel que décrit ci-dessous :

Immobilisations – Fonds de fonctionnement

Plutôt que d'être amorties sur leur durée de vie utile estimative d'une manière logique et systématique en fonction de leur utilisation, les immobilisations financées par des emprunts hypothécaires sont comptabilisées au coût et sont amorties au même rythme que le remboursement en capital de ces emprunts.

Contributions au Fonds de réserve de remplacement

Les contributions du Fonds de fonctionnement au Fonds de réserve de remplacement sont constatées à l'état des résultats plutôt que d'être présentées comme un transfert interfonds.

L'organisme doit, en vertu d'une entente avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, constituer un fonds pour remplacer l'équipement ou pour effectuer des réparations majeures aux immeubles. Le montant de la contribution est déterminé annuellement par le Ministère.

Les méthodes comptables suivantes sont conformes aux NCOSBL :

Comptabilité par fonds

L'organisme utilise la comptabilité par fonds, laquelle requiert des fonds distincts afin de respecter les diverses conditions imposées à l'organisme.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Comptabilité par fonds (suite)

Les fonds suivants sont utilisés par l'organisme :

Fonds de réserve de remplacement

L'organisme doit, en vertu de son entente avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, constituer un fonds pour remplacer l'équipement ou pour effectuer des réparations majeures aux résidences Cantin et Laval.

Fonds de réserve de capital et éventualités

Le Fonds de réserve de capital et éventualités est établi pour des charges majeures ou pour toute autre fin jugée nécessaire par le conseil d'administration. L'organisme vise à atteindre un montant représentant six mois d'opérations afin d'assurer sa survie advenant des compressions budgétaires importantes.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Apports à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Comptabilisation des produits et des apports

L'organisme comptabilise les subventions et contributions ainsi que les produits provenant des conseils scolaires selon la méthode du report. Les subventions et contributions ainsi que les produits provenant des conseils scolaires affectées aux charges de périodes futures sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions reçues pour le financement des immobilisations sont constatées aux produits en fonction de l'amortissement des immobilisations concernées.

Les produits de location sont constatés sur une base mensuelle conformément aux baux.

Les intérêts et les autres revenus sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, du dépôt à terme, des intérêts à recevoir et de la subvention à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du prêt à demande, des créditeurs et frais courus et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

Immobilisations financées par l'organisme

Les immobilisations financées par l'organisme sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée utile respective selon la méthode du solde dégressif aux taux annuels suivants :

Immeuble	5 %
Ameublement et équipement	20 % et 100 %

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**Réduction de valeur des immobilisations**

L'organisme comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

4. DÉBITEURS**Fonds de fonctionnement**

	2020	2019
Taxe de vente harmonisée	30 242 \$	23 327 \$
Autres	-	6 000
	30 242 \$	29 327 \$

5. SUBVENTION À RECEVOIR – CENTRAIDE OTTAWA**Fonds de fonctionnement**

Centraide Ottawa a conclu une entente de financement avec l'organisme en juillet 2011 pour financer un projet de rénovation du Pavillon Gaston-Héon. Selon l'entente, la contribution de 550 000 \$ est versée sur une période de dix ans se terminant en 2020. Le montant encaissé par l'organisme pour l'exercice clos le 31 mars 2020 est de 30 000 \$ (2019 : 30 000 \$).

MAISON FRATERNITÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2020

13

6. IMMOBILISATIONS

Fonds de fonctionnement

	Coût	Amortissement cumulés	2020	2019
Immobilisations financées par emprunts hypothécaires :				
Résidence Cantin				
Terrain	185 000 \$	138 584 \$	46 416 \$	55 261 \$
Immeuble	751 364	562 849	188 515	224 439
Ameublement et équipement	31 437	23 549	7 888	9 391
	967 801	724 982	242 819	289 091
Résidence Laval				
Terrain	112 455	83 042	29 413	34 926
Immeuble	269 481	198 996	70 485	83 694
Ameublement et équipement	10 154	7 498	2 656	3 153
	392 090	289 536	102 554	121 773
	1 359 891	1 014 518	345 373	410 864
Immobilisations acquises à même les fonds propres de l'organisme :				
Résidence Cantin				
Terrain	200 000	-	200 000	200 000
Immeuble	96 167	41 204	54 963	57 845
Ameublement et équipement	90 459	89 430	1 029	1 286
	386 626	130 634	255 992	259 131
232-236 Cantin				
Terrain	127 850	-	127 850	-
Immeuble	383 548	-	383 548	-
	511 398	-	511 398	-
Résidence Laval				
Ameublement et équipement	19 018	18 958	60	89
Pavillon Gaston-Héon				
Terrain	250 000	-	250 000	250 000
Immeuble	2 165 574	835 320	1 330 254	1 400 268
Ameublement et équipement	24 198	20 719	3 479	4 349
	2 439 772	856 039	1 583 733	1 654 617
	3 356 814	1 005 631	2 351 183	1 913 837
	4 716 705 \$	2 020 149 \$	2 696 556 \$	2 324 701 \$

MAISON FRATERNITÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2020

14

7. DETTE À LONG TERME

Fonds de fonctionnement

	2020	2019
Emprunt hypothécaire avec privilège sur la propriété sise au 242, rue Cantin d'une valeur comptable nette de 242 819 \$ – 1,04 %, échéant le 1 octobre 2020, remboursable par versements mensuels de 4 088 \$, capital et intérêts	242 819 \$	289 091 \$
Emprunt hypothécaire avec privilège sur la propriété sise au 105, rue Laval d'une valeur comptable nette de 102 554 \$ – 1,04 %, échéant le 1 octobre 2020, remboursable par versements mensuels de 1 700 \$, capital et intérêts	102 554	121 773
	345 373	410 864
Partie courante de la dette à long terme	38 519	65 491
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice	306 854	-
	- \$	345 373 \$

8. SUBVENTIONS REPORTÉES – IMMOBILISATIONS

Fonds de fonctionnement

Les subventions reportées – immobilisations représentent le financement affecté pour couvrir les acquisitions d'immobilisations. Les subventions sont constatées aux produits au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

	2020	2019
Solde au début	1 202 637 \$	1 265 935 \$
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(60 132)	(63 298)
Solde à la fin	1 142 505 \$	1 202 637 \$

9. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2020	2019
Débiteurs	(915) \$	5 152 \$
Intérêts à recevoir	(3 049)	(1 467)
Frais payés d'avance	(3 372)	(12 207)
Créditeurs et frais courus	(82 631)	32 204
Produits reportés	(21 004)	20 994
	(110 971) \$	44 676 \$

10. PROGRAMME D'AIDE À LA RETRAITE

L'organisme contribue à un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés avec Ottawa Community Agencies Pension Plan en y versant une contribution équivalente à 1,30 fois le montant contribué par les employés. Le montant versé par l'organisme pour l'exercice clos le 31 mars 2020 est de 98 239 \$ (2019 : 131 423 \$).

11. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variables à un risque de flux de trésorerie. L'organisme n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour neutraliser les incidences de ce risque.

La dette à long terme de l'organisme porte des taux d'intérêt fixes et, par conséquent, les risques auxquels ce dernier est exposé sont minimes.

12. ÉVENTUALITÉS**Montants octroyés en vertu d'ententes**

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'organisme pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet d'un remboursement à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés du nouvel organisme.

MAISON FRATERNITÉ

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE DÉTAIL DES PRODUITS ET DES CHARGES - FONDS DE FONCTIONNEMENT EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020 (non audité)

16

	Programme Santé	Programme Logement	Programme MSEJ	Programme de dévelop- pement sain des enfants et des jeunes	Autres activités	232-236 Cantin	2020 Total	2019 Total
PRODUITS								
Subventions et contributions								
- RLISS de Champlain	2 952 107 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 952 107 \$	2 868 512 \$
- Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario	5 025	198 253	-	-	-	-	203 278	206 497
- Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse	-	-	64 581	-	-	-	64 581	85 125
- Centraide	-	-	-	33 980	-	-	33 980	33 980
- Ontario au travail	-	-	-	-	19 195	-	19 195	30 000
Conseils scolaires	-	-	-	-	226 928	-	226 928	316 187
Location	-	480	-	-	24 062	12 696	37 238	22 927
Amortissement des subventions reportées								
- immobilisations	-	2 601	-	-	57 531	-	60 132	63 298
Dons	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts et autres	17 410	-	-	-	-	-	17 410	37 025
Total des produits à reporter	2 974 542	201 334	64 581	33 980	327 716	12 696	3 614 849	3 663 551

MAISON FRATERNITÉ

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE DÉTAIL DES PRODUITS ET DES CHARGES - FONDS DE FONCTIONNEMENT EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020 (non audité)

17

	Programme Santé	Programme Logement	Programme MSEJ	Programme de dévelop- pement sain des enfants et des jeunes	Autres activités	232-236 Cantin	2020 Total	2019 Total
Total des produits reporté de la page précédente	2 974 542	201 334	64 581	33 980	327 716	12 696	3 614 849	3 663 551
CHARGES								
Salaires et avantages sociaux	2 356 089	34 210	62 695	33 980	235 834	-	2 722 808	2 757 650
Nourriture	128 952	-	-	-	-	-	128 952	125 782
Entretien, réparations et alarmes	51 804	38 371	-	-	1 819	1 587	93 581	100 468
Électricité, chauffage et eau	16 864	35 605	-	-	301	1 418	54 188	55 376
Télécommunications	27 841	120	-	-	-	-	27 961	40 452
Fournitures de bureau et équipement informatique	117 324	-	66	-	-	-	117 390	74 005
Allocations aux résidents, médicaments et besoins personnels	27 298	-	-	-	-	-	27 298	35 769
Promotion et cotisations	34 909	-	-	-	-	-	34 909	41 699
Formation du personnel	22 444	-	-	-	-	-	22 444	23 375
Assurances	17 166	7 764	1 560	-	4 678	467	31 635	26 761
Ateliers	13 829	-	-	-	-	-	13 829	16 833
Déplacements des employés	24 678	-	260	-	5 726	-	30 664	25 586
Impôts fonciers	13 834	-	-	-	-	1 862	15 696	13 679
Honoraires professionnels	120 512	1 200	-	-	-	-	121 712	124 741
Intérêts sur la dette à long terme	-	3 963	-	-	-	-	3 963	4 631
Amortissement des immobilisations	-	65 491	-	-	-	-	65 491	64 824
- financées par hypothèque	-	65 491	-	-	-	-	65 491	64 824
- financées par l'organisme	1 022	2 911	-	-	70 119	-	74 052	78 178
Contribution au Fonds de réserve de remplacement	-	6 976	-	-	-	-	6 976	6 976
	2 974 566	196 611	64 581	33 980	318 477	5 334	3 593 549	3 616 785
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES								
	(24) \$	4 723 \$	- \$	- \$	9 239 \$	7 362 \$	21 300 \$	46 766 \$